
Nombre de membres en exercice: 5	Séance du mercredi 11 mars 2020 L'an deux mille vingt et le onze mars l'assemblée régulièrement convoquée le 03 mars 2020, s'est réuni sous la présidence de Corinne GALEY
Présents : 5	Sont présents: Rémy DAVEZAC, Corinne GALEY, Patrick LAGÜES, Joëlle LANNE, Guy NICOLLAS, Raymond PEYRAMAYOU, Annie HUOT-MARCHAND
Votants: 5	Représentés: Anne CAZAJOUS par Joëlle LANNE Excuses: Absents: Dominique GONNARD, Yannick BIELLE, Olivier Guix Secrétaire de séance: Annie HUOT-MARCHAND

Objet: Vote du compte administratif - aucun - DE_08_2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Joëlle LANNE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Corinne GALEY après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		112 855.92		89 182.19		202 038.11
Opérations exercice	1 102 601.55	953 471.44	490 567.87	670 922.37	1 593 169.42	1 624 393.81
Total	1 102 601.55	1 066 327.36	490 567.87	760 104.56	1 593 169.42	1 826 431.92
Résultat de clôture	36 274.19			269 536.69		233 262.50
Restes à réaliser						
Total cumulé	36 274.19			269 536.69		233 262.50
Résultat définitif	36 274.19			269 536.69		233 262.50

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - aucun - DE_09_2020

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 269 536.69

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	89 182.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	86 184.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	180 354.50
Résultat cumulé au 31/12/2019	269 536.69
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	269 536.69
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	36 274.19
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	233 262.50
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Vote du compte de gestion - aucun - DE 10 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Corinne GALEY

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Reconduction du marché Travaux de confortement du torrent le Boularic suite aux crues

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché à bons de commande avait été passé l'an

dernier par la commune pour les travaux de confortement du torrent du Boularic suite aux crues (cf DE_23_2019).

Au vu des travaux à réaliser sur le Boularic suite aux crues de décembre 2019, le PLVG propose de reconduire ce marché comme le prévoit le CCAP initial.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la nécessité réglementaire de faire un nouvel appel d'offres ou non.

Il charge donc Madame de le Maire de récupérer un complément d'informations auprès du PLVG et sursoit dans l'immédiat à la décision.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 10h20